



UNION DES
VILLES ET COMMUNES
DE CÔTE D'IVOIRE



PARTENARIAT STRATEGIQUE AIMF – COMMISSION EUROPEENNE
SGA n°DCI-NSAPVD/2015/356-7



**RAPPORT GENERAL DE LA PREMIERE REUNION DU
GROUPE DE PLAIDOYER
"STATUT DE L'ELU LOCAL ET FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE"**

DATE: les 16, 17 et 18 juin 2016

LIEU: YAMOOUSSOUKRO – HÔTEL PRESIDENT

Les 16, 17 et 18 juin 2016, s'est tenue, à Yamoussoukro, à l'Hôtel Président, la première réunion du Groupe de Plaidoyer "statut de l' élu local et fonction publique territoriale", co-présidé par Messieurs Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et Gilbert KONE KAFANA, Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI).

Cette rencontre d'échanges qui a enregistré la participation de Cent cinquante cinq (155) acteurs de la décentralisation et du développement local (*cf. liste de présente joint en annexe*), visait à donner aux élus locaux et aux agents des collectivités territoriales les moyens juridiques, administratifs et financiers, ainsi que la protection nécessaires pour qu'ils puissent assurer leur mission.

Il s'agissait, notamment, de formaliser un argumentaire documenté, basé sur des diagnostics partagés par les différents acteurs (élus locaux, personnels des collectivités territoriales, acteurs gouvernementaux, partenaires techniques et financiers et société civile), afin de permettre aux collectivités territoriales d'accéder à une place de choix dans le dispositif de prise de décisions concernant la décentralisation et le développement local.

Le séminaire s'est déroulé en trois (03) phases, à savoir :

- **la cérémonie d'ouverture ;**
- **les travaux ;**
- **l'adoption des résolutions et recommandations.**

I- LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture de la première réunion du Groupe de Plaidoyer "statut de l' élu local et fonction publique territoriale" s'est déroulée le jeudi 16 juin 2016, à 10 heures, et a été rehaussée par la présence de plusieurs personnalités, à savoir :

1°) au titre des autorités gouvernementales et administratives de la Côte d'Ivoire

- Monsieur François Albert AMICHIA, Ministre des Sports et des Loisirs, représentant le Premier Ministre, parrain de la présente rencontre ;
- Monsieur BAMBA Cheick Daniel, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Président de la rencontre ;
- Monsieur André Assoumou EKPONON, Préfet de la Région du Bélier, Préfet du Département de Yamoussoukro.

2°) au titre des autorités gouvernementales des autres pays

- Monsieur Amadou Mansour FAYE, Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement du Sénégal ;
- Monsieur Alfred GOUBA, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure du Burkina Faso ;
- Monsieur Akléso ATCHOLI, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Administration Territoriale de la République du Togo.

3°) au titre des collectivités territoriales

Plusieurs Présidents de Conseils Régionaux et Départementaux ainsi que Maires venus du Burkina-Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Togo, conduits par les autorités suivantes :

- Monsieur Philippe Dakpa LEGRE, 1^{er} Vice-président, représentant Monsieur Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), (République de Côte d'Ivoire) ;
- Monsieur DANHO Paulin-Claude, 3^{ème} Vice-président, représentant Monsieur Gilbert KONE KAFANA, Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), (République de Côte d'Ivoire) ;
- Monsieur Augustin THIAM HOUPOUET-BOIGNY, Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro, (République de Côte d'Ivoire) ;
- Monsieur MOBIO Samuel, 3^{ème} Vice-gouverneur, représentant Monsieur MAMBE Beugré Robert, Gouverneur du District Autonome d'Abidjan, (République de Côte d'Ivoire) ;
- Madame Rose ZANG GUELE, Ancien Ministre, 1^{er} Adjoint au Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé, (République du Cameroun) ;
- Monsieur SOMAN François, 1^{er} vice-président des communes et Villes du Cameroun;
- Monsieur Aliou SALL, Président de l'Association des Communes du Sénégal, Président du groupe de plaidoyer "changements climatiques", (République du Sénégal) ;
- Monsieur Adama DIOUF, Président de l'Association des Départements du Sénégal, (République du Sénégal) ;
- Monsieur Soguibabe KOMBATE, Secrétaire Permanent de l'Union des Communes du Togo (République du Togo) ;
- Monsieur OUEDRAOGO Lassané, Secrétaire Exécutif de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) ;
- Monsieur SAVADOGO Jean-Paul, Secrétaire permanent de l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF).

4) au titre des partenaires au développement

- Monsieur Pierre BAILLET, Secrétaire Permanent de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) ;
- Monsieur Laurent JABOEUF, Conseiller du Secrétaire Permanent de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) ;
- Monsieur Luc DORAY, Secrétaire Général à l'Office de Consultation Publique (OCP) de la Ville de Montréal ;
- Madame Safia OTOKE, Agence Française de Développement (AFD).

Cette cérémonie d'ouverture a été marquée par huit (08) allocutions.

Ouvrant la série des allocutions, Monsieur Augustin THIAM HOUPHOUET-BOIGNY, Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro, s'est réjoui du choix de sa localité pour la tenue de cette rencontre de grande importance avant de souhaiter le traditionnel Akwaba, c'est-à-dire la bienvenue aux participants et un excellent séjour à Yamoussoukro.

Prenant la parole à la suite du Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro, Monsieur Pierre BAILLET, Secrétaire Permanent de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), s'est félicité de la tenue de la première rencontre du groupe de plaidoyer "statut de l' élu local et fonction publique territoriale" qui marque l'appui de l'AIMF aux collectivités territoriales africaines.

Intervenant à son tour, Monsieur HIEN Philippe, Président du Conseil Régional du Bounkani, représentant le Ministre François-Albert AMICHIA, Président du CCT-UEMOA, a remercié les autorités ivoiriennes, le groupe de plaidoyer 2 et les différents partenaires pour l'organisation de la présente rencontre qui devrait permettre de toucher du doigt les nombreuses contraintes liées au statut de l' élu local et à la fonction publique territoriale.

Ainsi, tout en s'en félicitant, il a émis le vœu que les résultats des travaux permettent de renforcer l'interaction entre l'Etat et les collectivités territoriales et contribuent à prendre en compte les préoccupations des décideurs locaux en ces matières en vue de rendre dynamique la gouvernance locale, porteuse d'un véritable développement au profit des populations à la base.

Pour sa part, Monsieur Philippe LEGRE, Président du Conseil Régional du Gbôklé et Premier Vice-Président de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), a, au nom du Premier Ministre Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président de l'ARDCI et Co-Président du groupe de plaidoyer "Statut de l' élu local et fonction publique territoriale", d'abord rappelé le contexte de la rencontre du jour avant d'adresser ses remerciements au Ministre des Sports et des Loisirs, représentant Monsieur le Premier Ministre et, à travers lui, à l'ensemble du Gouvernement ivoirien pour sa disponibilité et son soutien au processus de décentralisation.

Il a également exprimé sa gratitude à l'ensemble des participants pour leur présence, avec une mention spéciale aux autorités gouvernementales et aux participants venus du Burkina-Faso, du Cameroun, du Sénégal et du Togo.

Intervenant à son tour au nom de la délégation camerounaise, Monsieur SOMAN François, Maire de Pouma et 1er vice-président des Communes et Villes du Cameroun, a exprimé sa gratitude à l'AIMF pour son soutien multiforme au processus de décentralisation dans son pays ainsi qu'en Afrique francophone.

Monsieur Amadou Mansour FAYE, Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement du Sénégal, a, quant à lui, remercié, au nom du Président de la République du Sénégal, Son Excellence MACKY SALL, les autorités ivoiriennes pour l'accueil qui a été réservé à sa délégation.

Après s'être félicité de la tenue de la rencontre de ce jour portant sur le statut de l'élu et la fonction publique territoriale, il a salué la clairvoyance de Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris et Présidente de l'AIMF, pour avoir initié la conclusion de l'accord-cadre de partenariat avec l'UE qui permet aujourd'hui de faire prendre en charge l'une des préoccupations majeures des élus locaux, à savoir l'effectivité d'une gouvernance locale efficiente et satisfaisante à travers un personnel qualifié. Il a conclu son intervention en indiquant que la mise en place d'un statut adapté aux exigences nouvelles des élus locaux requiert non seulement la promotion de la bonne gouvernance mais aussi la reconnaissance des responsabilités de ceux-ci à l'aune de leur rôle ainsi que de leur mission.

Au nom de Monsieur Hamed BAKAYOKO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité de la République de Côte d'Ivoire, Monsieur Daniel Cheick BAMBA, son Directeur de Cabinet, a salué les participants, exprimé sa satisfaction pour leur présence distinguée et exprimé l'honneur pour la Côte d'Ivoire d'abriter cette rencontre internationale. Il a, ensuite, indiqué que son pays qui a initié des chantiers en vue de créer les conditions de l'impulsion du développement local par une décentralisation territoriale effective et exemplaire, est favorable pour identifier, à l'occasion de la présente rencontre, les forces et faiblesses de son système et d'y apporter les correctifs nécessaires afin de favoriser l'émergence de nouvelles collectivités territoriales ivoiriennes assez performantes dans la gestion des défis du développement local.

Clôturent la série des allocutions, Monsieur Albert François AMICHIA, Ministre des Sports représentant Monsieur Daniel KABLAN DUNCAN, Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, s'est, après les civilités d'usage, félicité de l'inscription des différentes thématiques du statut de l'élu local, de la fonction publique territoriale, du renforcement des capacités, du transfert des compétences au cœur des échanges et en faire des priorités d'action.

Il a, ensuite, indiqué la nécessité pour la Côte d'Ivoire, comme pour tous les pays d'accorder une grande importance à la décentralisation afin de faire des collectivités territoriales des vecteurs de développement local et de répartition de la richesse nationale aux différentes couches sociales pour un développement homogène et équilibré.

C'est pourquoi, a-t-il affirmé, le Gouvernement ivoirien sous la haute égide de Son Excellence Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, soutient toutes les initiatives de développement s'inscrivant dans la dynamique de l'émergence et considère la décentralisation comme une excellente rampe de lancement du développement local susceptible de favoriser justement l'émergence du pays.

Il a poursuivi son propos en indiquant que le Gouvernement ivoirien attend beaucoup de ces travaux, tout comme les gouvernements des autres pays africains, pour servir à enrichir le processus de décentralisation en cours.

Il a rassuré les participants de l'entière disponibilité du Chef de l'Etat ivoirien et de son Gouvernement à continuer d'accompagner les initiateurs de la présente rencontre dans la mise en œuvre des résolutions qui en sortiront. C'est pourquoi, il a formé le vœu que les travaux puissent effectivement servir de repère à tous les pays de l'espace francophone dans la perspective d'une plus grande efficacité des collectivités territoriales.

C'est par ce vœu qu'il a terminé son propos et déclaré, au nom du Président de la République, ouverte la rencontre.

II- LES TRAVAUX

Les travaux se sont articulés autour d'un panel, des exposés des consultants et des ateliers.

II.1- LE PANEL

Le panel, animé conjointement par la presse et les élus locaux, s'est articulé autour du thème "Contribution des médias à la réussite de l'action des groupes de plaidoyer ". Il s'est déroulé en deux sessions placées sous la présidence de Monsieur KONE Souleymane, Président de la Région du Kabadougou (Côte d'Ivoire).

La première session avait pour modérateur Dr Aliou SOW, ancien Ministre de l'Administration du Territoire et ancien Député-Maire du Sénégal et a enregistré la communication de Monsieur SEDICK Abba, journaliste-écrivain.

La deuxième session, dont le modérateur était Monsieur Albert GOUBA, Secrétaire d'Etat à la Décentralisation auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieur du Burkina-Faso, a donné lieu à trois (03) communications faites respectivement par :

- Monsieur SOMAN François, Maire de Pouma et 1er vice-président des Communes et villes du Cameroun sur les finances locales ;
- Madame Simone TCHINAH, Maire de la Commune de Toumodi et Secrétaire Général de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) sur le statut de l élu local et la fonction publique territoriale ;
- Monsieur Aliou SALL, Maire de Guediawaye, Président de l'Association des Maires du Sénégal et Président du Groupe de plaidoyer « changements climatiques » sur le rôle des autorités locales face au défi climatique.

Ces communications ont été enrichies par diverses contributions et donné lieu à des propositions et recommandations dans le sens d'une plus grande synergie entre élus locaux et professionnels des médias en vue de porter le plaidoyer.

II.2- DES EXPOSES INTRODUCTIFS DES CONSULTANTS

Cette séquence a enregistré quatre (04) communications.

Les trois (03) premières, qui ont porté sur l'état des lieux concernant le statut de l'élu local et la fonction publique territoriale ainsi que les perspectives dans chaque pays, ont été faites par les consultants du Burkina-Faso, du Cameroun et du Sénégal, à savoir, respectivement Monsieur SADOU Sidibé, Pr Jean Claude TCHEUWA et Pr Aliou SOW.

La quatrième et dernière communication a consisté en un exposé introductif de Monsieur Charles Yao KOUASSI, Coordonnateur de l'atelier, sur la présentation du document de plaidoyer

II.3- DES ATELIERS

Trois (03) ateliers ont été organisés portant respectivement sur le statut de l'élu local, la fonction publique territoriale ainsi que le renforcement des capacités des élus locaux et du personnel des collectivités territoriales.

Chacun des ateliers était soutenu par des interventions d'experts, à savoir :

1°) Au titre de l'atelier 1, trois interventions portant sur les sous-thèmes suivants :

- Sous-thème 1 : « Quel arbitrage entre le caractère bénévole des fonctions d'élu local et la prise en charge des dépenses générées par lesdites fonctions à travers une rémunération attractive des élus locaux », présenté par Monsieur DOUKOURE Yaya, Conseiller Technique du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local (Côte d'Ivoire) ;
- Sous-thème 2 : « Contrôle de l'Etat et protection sociale et juridique des élus locaux », par Monsieur GOGONE BI Maxime, Directeur de la Tutelle Administrative à la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (Côte d'Ivoire) ;
- Sous-thème 3 : « Le transfert de compétences et son financement », par Monsieur Noël TAHET, Directeur du Développement Local à la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (Côte d'Ivoire).

2°) Au titre de l'atelier 2, trois interventions portant sur les sous-thèmes suivants :

- Sous-thème 1 : « Enjeux et avantages de l'adoption de la fonction publique territoriale : cas du Sénégal », présenté par Madame Coumba Gueye GNINGUE, Chef de service de la Division de l'Administration et des ressources humaines à la Direction des Collectivités Territoriales (Sénégal) ;
- Sous-thème 2 : « Rôle des élus locaux dans le recrutement et la carrière des agents territoriaux : cas du Burkina-Faso », présenté par Monsieur Adama BATORO, Directeur du Suivi des Carrières et des Pensions des Personnels des Collectivités Territoriales (Burkina Faso) ;
- Sous-thème 3 : « La gestion du personnel des collectivités en Côte d'Ivoire : état des lieux et perspectives », présenté par Madame TIEHI Titi Léocadie épouse KOUMOUE, Sous-Directrice du Personnel des Collectivités Territoriales à la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (Côte d'Ivoire).

3°) Au titre de l'atelier 3, trois (03) interventions portant sur les sous-thèmes suivants :

- Sous-thème 1 : « L'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités des élus locaux et du personnel des collectivités territoriales », présenté par Madame Justine YARA/KANZIE, Directrice Générale de la Fonction Publique Territoriale (Burkina-Faso) ;
- Sous-thème 2 : impact du renforcement des capacités dans la stratégie de développement des collectivités territoriales présenté par Monsieur SORO

Gninagafol, Directeur des affaires juridiques et du contentieux au ministère de la fonction publique et de la modernisation de l'Administration de Côte d'Ivoire

- « Le financement du renforcement des capacités des élus et du personnel », présenté par Monsieur ABI Richmond, Président du Conseil Régional de la Marahoué, Représentant de l'ARDCI (Côte d'Ivoire).

Les ateliers ont donné l'occasion aux participants de débattre des problèmes mis en évidence par les exposés en plénière et à proposer des solutions et recommandations tant pour le statut de l' élu local que pour la fonction publique territoriale et le renforcement des capacités.

Par ailleurs, dans chaque atelier, après l'examen global des documents soumis, les différents pays se sont retrouvés pour des travaux spécifiques.

Les ateliers se sont conclus par la production de deux (02) documents, à savoir :

- un rapport d'atelier ;
- un projet de plan d'actions par pays.

III- DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Au terme des travaux, les participants ont fait les recommandations suivantes :

III-1 en direction des Gouvernements

III.1.1- au niveau du cadre juridique

- ✓ adopter un texte légal ou réglementaire selon le cas concernant la fonction publique territoriale comparable à celle de l'Etat et en garantir l'indépendance et la spécificité et le transmettre au Parlement pour adoption ;
- ✓ adopter tous les textes règlementaires (décrets, arrêtés, décisions, circulaires) d'application des différentes lois concernant le transfert de compétences ;
- ✓ adopter le statut des élus locaux et ses décrets d'application ainsi que les autres textes règlementaires nécessaires.

III.1.2- au niveau du renforcement des capacités du personnel et des élus

- ✓ élaborer et mettre en œuvre une véritable stratégie nationale de renforcement des capacités des élus et du personnel des collectivités territoriales accompagnée de plans de financement;
- ✓ prendre le texte portant création de l'Institut National de Renforcement des Capacités des Collectivités Territoriales en Côte d'Ivoire ;
- ✓ dynamiser les structures de formation et de renforcement de capacité qui existent;
- ✓ recenser à l'avance les besoins, prévoir les modules classiques et efficaces et les valider;

- ✓ définir un référentiel des métiers au sein des collectivités territoriales à adapter constamment à l'évolution des besoins et des compétences des collectivités territoriales ;
- ✓ professionnaliser les emplois qui devront s'appuyer sur l'élaboration préalable des répertoires de métiers;
- ✓ faire connaître aux élus locaux leurs droits et devoirs pour mieux appréhender l'importance de leurs fonctions;
- ✓ élaborer, pour mise en œuvre, un plan de carrière du personnel des collectivités territoriales.

III.1.3- au niveau de la rémunération des élus et du personnel

- ✓ élaborer et mettre en œuvre un texte revalorisant les indemnités et primes accordées aux élus locaux ;
- ✓ élaborer et mettre en œuvre une grille salariale plus attrayante stimulant davantage le personnel des collectivités territoriales.

III.1.4- Au niveau de la tutelle de l'Etat sur les collectivités territoriales

- ✓ remplacer le concept de tutelle par celui de contrôle de légalité pour tenir compte du principe de la libre administration des collectivités territoriales ;
- ✓
- ✓ alléger le contrôle de l'Etat en retenant le contrôle a posteriori qui conduit à une plus grande responsabilisation des élus locaux ;
- ✓ instaurer des audits techniques et financiers annuels.

III.1.5- au niveau de l'influence du politique sur les collectivités territoriales

- ✓ limiter l'influence du politique au niveau de la création des collectivités territoriales par la détermination de critères techniques précis à l'érection des localités en collectivités territoriales et la désignation, autant que faire se peut, par l'élection des exécutifs de toutes les collectivités territoriales ;
- ✓ déterminer de façon limitative, précise et exhaustive, les fautes conduisant à des sanctions disciplinaires des élus locaux et des agents, en supprimant la formule « sans que la liste soit limitative » qui paraît trop large et susceptible d'interprétation politique.

III.1.6- Au niveau du rôle des élus locaux dans le recrutement et la carrière du personnel des collectivités territoriales

- ✓ donner, en attendant le texte sur la fonction publique territoriale, un rôle central aux autorités investies du pouvoir exécutif des collectivités territoriales dans le choix du personnel ;
- ✓ donner un rôle essentiel aux autorités investies du pouvoir exécutif des collectivités territoriales dans la gestion du personnel.

III.1.7- au niveau de l'efficacité du personnel des collectivités territoriales

- ✓ instituer des primes de rendement et d'incitation ;
- ✓ prévoir un dispositif de formation initiale, de plan de carrière et de renforcement des capacités du personnel tout au long de sa carrière.

III.1.8- au niveau des compétences et de l'efficacité des collectivités territoriales

- ✓ finaliser les différentes lois sur le transfert de compétences et prendre les décrets d'application et autres textes réglementaires en l'accompagnant des moyens financiers, humains, patrimoniaux et techniques effectifs ;
- ✓ améliorer de façon significative et diversifier le niveau des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, notamment par une compensation financière concomitante, intégrale et garantie

III.2- en direction des élus locaux et de leurs faitières

III.2.1- au niveau du cadre juridique

- ✓ faire le lobbying auprès des pouvoirs publics en vue de l'adoption des textes de lois et de décrets nécessaires à la création de structures spécifiquement dédiées au renforcement des capacités des agents des collectivités territoriales, ainsi que les divers décrets d'application et autres textes réglementaires ;
- ✓ faire le lobbying auprès des pouvoirs publics en vue de l'adoption des textes de lois et de décrets nécessaires concernant le statut de l' élu local et les droits et avantages du personnel des collectivités territoriales ;
- ✓ agir auprès des pouvoirs publics en vue de la création et la mise en place de la fonction publique territoriale ;
- ✓ faire le lobbying auprès des pouvoirs publics en vue de la finalisation de la loi portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales et la prise subséquente des décrets d'application.

III.2.2- au niveau de la gestion du personnel

- ✓ instaurer des règles modernes de gestion du personnel avec un volet sur le recyclage systématique et le renforcement des capacités du personnel ;
- ✓ faire la promotion d'une meilleure politique de gestion du personnel local par le recrutement de cadres supérieurs et moyens afin de restructurer les effectifs et de garantir une plus grande efficacité des services.

III.2.3- au niveau du renforcement des capacités du personnel et des élus

- ✓ faire le lobbying auprès des pouvoirs publics en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable stratégie nationale de renforcement des capacités des élus et du personnel des collectivités territoriales ;
- ✓ faire un plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour un renforcement conséquent des moyens financiers des structures en charge de la formation des personnels des collectivités territoriale et des élus locaux;

- ✓ faire le lobbying auprès des pouvoirs publics en vue de la création et de l'opérationnalisation de l'Institut National de Renforcement de Capacités des Collectivités Territoriales en Côte d'Ivoire ;
- ✓ inscrire systématiquement dans les budgets de chaque collectivité territoriale une ligne destinée au renforcement des capacités des élus et du personnel; le financement pouvant se faire à travers des ressources propres, des ressources provenant de la coopération décentralisée ou des appuis de partenaires techniques financiers.

III.2.4- au niveau de la rémunération des élus et du personnel

- ✓ œuvrer à accroître les ressources des collectivités territoriales, à la fois les ressources propres et les transferts de l'Etat en vue de faciliter la prise en charge de la hausse prévue de la rémunération des élus locaux (les indemnités des élus sont prises en charge par les budgets des collectivités territoriales).

III.2.5- au niveau de la gouvernance des collectivités territoriales

- ✓ améliorer la gouvernance des collectivités territoriales (proscrire les détournements, les actes de gestion de fait, la corruption, les surfacturations etc.) pour améliorer l'image des collectivités territoriales ;
- ✓ veiller à contrôler la qualité des infrastructures et des ouvrages réalisés ;
- ✓ assurer le contrôle de la bonne exécution des fonctions des agents ;
- ✓ veiller à améliorer constamment la qualité des documents produits ;
- ✓ veiller à inscrire toutes les actions dans le respect des dispositions légales et réglementaires ;
- ✓ adapter le mode de gestion des collectivités territoriales au régime de type privé pour en assurer l'efficacité.

III.2.6- au niveau du rôle des élus locaux dans le recrutement et la carrière du personnel des collectivités territoriales

- ✓ veiller à élaborer et à faire adopter par l'Etat des cadres organiques en adéquation avec les fonctions et les compétences assignées aux collectivités territoriales ;
- ✓ veiller à élaborer des fiches de postes pour chaque agent de collectivité territoriale pour mieux déterminer les besoins et contrôler de façon plus objective l'exercice des missions de chaque agent ;
- ✓ œuvrer à l'adoption d'un référentiel de métiers prenant en compte toutes les compétences confiées aux collectivités territoriales.

III.3- en direction du personnel des collectivités territoriales

- ✓ participer effectivement aux formations professionnelles organisées à leur intention ;
- ✓ éviter une politisation de leurs activités.

III.44- en direction des partenaires au développement

- ✓ accroître l'intervention des partenaires au développement aux actions de renforcement de capacités des élus locaux et du personnel des collectivités territoriales ;
- ✓ œuvrer auprès des autorités étatiques en vue de la création d'une structure de renforcement des capacités et de la fonction publique territoriale ;
- ✓ mettre en place une plateforme pour une négociation directe entre les partenaires au développement et les collectivités territoriales, notamment en vue du financement du développement local.

III.5- en direction de la société civile

- ✓ s'engager aux côtés des autres acteurs de la décentralisation et du développement local pour la recherche de solutions aux questions et préoccupations qui se posent en la matière, notamment celles relatives au statut de l'élu local, à la fonction publique territoriale et à la gouvernance.

A la fin des travaux, les participants ont adressé des motions de remerciements à l'endroit du Président de la République de Côte d'Ivoire, du Premier Ministre et du Gouvernement ainsi qu'aux partenaires au développement.

Fait, à Yamoussoukro, le 18 juin 2016

La rencontre